

Compte rendu de la séance du 13 Mai 2022, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 9 Mai 2022 et réuni à la salle multi-activités en séance publique avec les restrictions sanitaires liées au COVID-19 sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

**Ouverture de séance à 20h00**

**Etaient présents** : Guido ROMANO, Sandrine GUERVILLE, Tiphaine DARDOISE, Rose-Marie WRONA, Cyril AUZOU, Gilles BIERRY, Philippe BLONDELET, Christophe GAUDOIN, Monique LE CORGNE, Jacqueline PICQ.

**Absents excusés** : Armelle TAMBOUR, Laurent FOUINAT

**Absents non excusés** : Jean-Claude BOSCH

**Secrétaire de séance** : BIERRY Gilles

---

## **1. Lecture et Approbation du conseil municipal du 1<sup>er</sup> Avril 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve avec 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> Avril 2022.

## **2. Validation du Pacte Territoire avec le Conseil Départemental de l'Yonne**

L'assemblée du conseil départemental de l'Yonne a souhaité rénover son système d'aides aux territoires en renouvelant le partenariat avec les communes. Il est donc mis en place un « Pacte territoires » sous la forme d'un contrat permettant de bénéficier pour les communes adhérentes (sous réserves des conditions d'attribution) d'aides financières pour les projets communaux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du contrat de territoire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et les avenants au contrat à intervenir
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant en cas d'absence à représenter sa collectivité dans le comité local de suivi.

## **3. Devis pour les caméras de vidéosurveillance**

Dans le cadre de la protection des administrés et des biens sur la voie publique, M. le Maire propose la mise en place de caméras de vidéosurveillance sur plusieurs points stratégiques.

- La société ABC sécurité nous propose un devis de 29 419.00 € HT pour l'installation du matériel (8 caméras) et un devis de 2 050.00 € HT pour la maintenance annuelle.
- La société JB2S pour un montant de 28 655.04 € H.T (5 caméras)  
Sans contrat de maintenance annuelle.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les devis de l'entreprise ABC Sécurité pour les montants ci-dessus sous réserve d'obtention de la subvention FIPDR (Fonds Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) sollicitée auprès de la préfecture.
- d'autoriser M. Le maire à signer ces devis et tous documents afférents à cette opération.

#### **4. Délégation au maire pour effectuer les demandes et signer les subventions pour lesquelles la commune souhaite souscrire.**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Parmi les attributions pouvant être déléguées au Maire, le code général des codes collectivités territoriales prévoit la possibilité de demander à tout financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal l'attribution de subventions et la signature des contractualisations qui en découlent.

Considérant qu'il y a un intérêt à faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour le financement des opérations ayant été préalablement présentées aux membres du Conseil Municipal. Cette délégation concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ; et de signer les conventions ou contractualisations avec l'organisme financeur si celles-ci subordonnent l'attribution de la subvention, ainsi que tout documents administratif ou technique de nature à permettre l'instruction par l'organisme financeur, ainsi que le versement effectif de la participation lorsqu'elle a été confirmée.
- En cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives à la matière faisant l'objet de cette délégation seront prises par les adjoints et ensuite le Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire rendra compte de chacune des décisions prises dans le cadre de ces délégations, lors des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

#### **5. Décision Modificative**

Suite à un changement d'imputation comptable pour les travaux effectués par le SDEY. Ces travaux doivent être imputés à l'article 2041582 et non à l'article 21534. Il convient donc de prendre la décision modificative suivante sur le budget 2022 :

##### **DM n°1**

Article	Dépenses	Recettes
21534	-14 000 €	
2041582	14 000 €	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter la décision modificative au budget 2022 citée ci-dessus.

## 6. Augmentation du capital social de la Société Publique Locale (SPL) du Pays Coulangeois.

La SPL du Pays Coulangeois a fait la demande à ses actionnaires de participer à une augmentation de capital social afin de pérenniser l'activité de la SPL (Camping, périscolaire, école de musique entre autres) dans ses communes membres. L'augmentation du capital par commune s'élève à un montant de 17 231€.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide avec 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, d'accepter la participation de la commune à l'augmentation de capital à hauteur de 17 231 €.

## 7. Dans le cadre de la recherche d'un nouveau médecin, signature d'une convention pour la prise en charge par la commune de 12 mois de loyer du cabinet du médecin au pôle médical de Vincelles.

M. Le Maire propose pour l'attractivité de la commune dans le cadre de l'installation d'un futur médecin généraliste de signer un contrat pour une participation par la commune de douze mois de loyer (montant prévisionnel 700 € TTC hors charges) d'un local professionnel au Pôle Médical de Vincelles. En échange, le praticien s'engage à rester 5 ans sur la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la prise en charge de 12 mois de loyer d'un local professionnel au Pôle Médical.

## 8. Compte Administratif et Compte de Gestion 2021

Monsieur ROMANO Guido, Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif et Compte de Gestion 2021 qui font apparaître les résultats suivants :

<b>Résultat de fonctionnement</b>		
Recettes	2021	1 098 399.28 €
Dépenses réalisées	2021	1 028 774.96 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>2021</b>	<b>69 624.32 € €</b>

<b>Résultat d'investissement</b>		
Recettes	2021	270 551.30 €
Dépenses réalisées	2021	285 604.94 €
<b>Solde exécutoire</b>	<b>2021</b>	<b>-15 053.64 €</b>

Ces sommes sont conformes au Compte de Gestion dressé par le Receveur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021.

## 9. Affectation de résultat

Vu le CGCT (*code général des collectivités territoriales*), il n'est pas nécessaire d'effectuer l'affectation du résultat au compte 1068, les soldes d'exécutions seront reportés respectivement aux chapitres 001 et 002 selon le tableau ci-dessous

001 excédent investissement	787 713.25 €
002 excédent de fonctionnement	86 591.14 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de reporter les excédents aux chapitres 001 et 002**

## 10. Questions diverses

1. 1/Calendrier des travaux d'eau potable concernant la rue Colette, le rue Marie-Noël, et la rue Soufflot sont ramenés d'aout 2023 à novembre 2022.
2. 2/Pose des bancs dans l'arboretum.
3. 3/Info PLUI à insérer dans le petit écho.
4. 4/Course Moto-Cross électrique sur le terrain DELTAMICS le week-end 21 et 22 Mai. Zone limitée à 30.
5. 5/Réunion travaux d'assainissement (suite) le 10 juin 2022.  
6/Forte augmentation de matière première pour le restaurant de la cantine scolaire, il faut revoir les tarifs de la facturation des repas.

**La séance est levée à 23 Heures**

**La date de la prochaine réunion est fixée au 01/07/2022**

**Vendredi à 20h00**

Guido ROMANO	
Cyril AUZOU	Gilles BIERRY
Philippe BLONDELET	Jean-Claude BOSCH
Tiphaine DARDOISE	Laurent FOUINAT
Christophe GAUDOIN	Sandrine GUERVILLE
Monique LE CORGNE	Jacqueline PICQ
Armelle TAMBOUR	Rose-Marie WRONA